

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DFPE 1099 Subvention (58.876 euros) et avenant n° 1 à l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "La Planète des Enfants" ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "La Planète des Enfants" ayant son siège social 6, villa Moderne (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 58 876 euros est allouée à l'association "La Planète des Enfants" (n° SIMPA 20200, n° dossier 2014_00596).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.